



Arbois
JURA

DECISION 19/22

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Terrassement parking maison de santé

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, déléguant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le résultat de la consultation des entreprises

DECIDE

de retenir l'entreprise SAS TP SAILLARD – ZI Ethole – 39600 ARBOIS pour un montant total de 30 425.17 € HT soit 36 510.20 € TTC.

Arbois, le 24 octobre 2022

La Maire,



Valérie DEPIERRE